

COMMUNE DE BONFOL

INFORMATIONS A LA POPULATION

Changement au Conseil communal

Suite à la démission de M. Thierry Schaffter, la formation « Entente villageoise » a désigné M. Markus Schwendimann à la fonction de Conseiller communal pour la fin de la législature.

Mme Aurélie Mischler qui assumait la suppléance des dicastères des travaux publics et du service des eaux depuis la démission de M. T. Schaffter a décidé de reprendre ces dicastères et elle a cédé les forêts, l'aménagement local et la police des constructions à M. Markus Schwendimann.

Les Autorités communales souhaitent la bienvenue à M. Markus Schwendimann et elles espèrent qu'il trouvera beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction à l'exécutif qu'il a déjà exercée durant la dernière législature.

Personnel communal

Suite au départ de M. Jerson Loviat en date du 31 décembre 2020, l'Autorité communale a nommé M. Jérémy Gasser au poste de voyer communal. Après un accord avec son ancien employeur, son engagement est intervenu à 50 % du 1^{er} février au 31 mars 2021 puis à 100 % dès le 1^{er} avril 2021.

De plus, M. Ronan Klein a remplacé M. Hervé Chapuis comme surveillant adjoint de la déchetterie.

Le Conseil communal se réjouit de ces collaborations et espère que MM. J. Gasser et R. Klein trouveront dans ces activités toute la satisfaction à laquelle ils aspirent.

Service des eaux

Il est rappelé à la population de bien vouloir signaler sans attendre aux Autorités communales tout bruit suspect qui serait entendu sur leur conduite ou compteur d'eau, ceci dans un souci d'économie de la consommation de l'eau.

Décharge industrielle de Bonfol - DIB

Au début janvier de cette année, des écoulements orange ont été observés dans le ruisseau situé près de l'ancien réservoir d'eau industrielle de la DIB.

Des écoulements d'eau orange avaient déjà été observés dans le passé à plusieurs endroits autour de l'ancienne décharge. Les investigations avaient démontré que cette couleur orange n'était pas due aux déchets de l'ancienne décharge industrielle, mais à la présence importante d'oxyde de fer dans les argiles de Bonfol, ce qui ne comporte pas de danger pour l'environnement.

Par précaution, un échantillonnage des eaux a été effectué et les analyses n'ont détecté que quelques traces de substances chimiques qui confirment l'absence de risque pour l'environnement.

Lors d'une séance avec les Autorités jurassiennes le 25 janvier 2021, bci a présenté cette observation et les autorités leur ont demandé de répéter une fois les analyses pour confirmer l'absence de risques.

De nouvelles analyses ont été effectuées en mars 2021 et les résultats ont confirmé les conclusions de janvier 2021.

Conteneurs semi-enterrés

Le ramassage des déchets ménagers par le biais des moloks a été mis en service le 19 juin 2020, mais très rapidement, il s'est avéré que la répartition des conteneurs n'était pas optimale.

En effet, il a été constaté que le conteneur situé sur le parking du complexe sportif déborde un à deux jours avant la tournée de ramassage, alors que les conteneurs situés à la route de Coeuve ne sont pas utilisés à leur pleine capacité.

Afin de remédier à cette situation, il a été décidé de retirer un molok à la route de Coeuve pour l'installer au complexe sportif. Une demande de modification du permis de construire a donc été publiée et le Canton vient d'accorder le permis. L'entreprise MP Bois qui a été mandatée, réalisera donc prochainement les travaux de déplacement de ce conteneur.

Les Autorités communales profitent de l'occasion pour remercier la population pour sa bonne collaboration lors de la mise en place de ce système de ramassage des déchets ménagers.

Hydrant mis à disposition des agriculteurs

L'Office de l'Environnement et le Service de l'Economie rurale ont rappelé que le remplissage de pulvérisateur doit s'effectuer sur une surface sécurisée, dont les écoulements sont ensuite mélangés dans une fosse à lisier active ou traités de manière spécifique.

Par conséquent, **remplir un pulvérisateur à l'aide d'une borne d'hydrant communale sur la voie publique présente des risques de pollution des eaux. Cette pratique illégale pour des raisons de protection de l'environnement est donc interdite.**

Tout contrevenant surpris à remplir un pulvérisateur à l'hydrant communal sera dénoncé.

Par contre, l'hydrant reste disponible pour le remplissage des citernes d'abreuvoir.

Le Centre de Jour PartoÂge est ouvert !

Voici une année que nos vies sont rythmées par le COVID-19.

Malgré tout, le centre de jour PartoÂge a la chance de pouvoir maintenir son activité, tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Le centre de jour est ouvert les mardis, jeudis et vendredis, de 9h00 à 17h00 et accueille les personnes en âge AVS, vivant à domicile.

Allez à leur rencontre pour partager, ensemble, des moments de convivialité, de rigolades, d'échange qui sont si précieux pour le bien-être de tous.

N'hésitez-pas à prendre contact avec l'équipe d'animatrices, pour une journée d'essai gratuite ou pour toutes autres informations, au 032/474 42 35 ou visiter le site internet www.part-age.ch

A l'heure où le lien social est mis à mal, l'équipe se réjouit de vivre des moments uniques avec chacun d'entre vous !

Chômage

Suite à la révision de la législation fédérale sur l'assurance-chômage, dès le 1^{er} juillet 2021 les citoyens jurassiens ne pourront plus s'inscrire au chômage dans les communes.

Les demandeurs d'emploi devront soit s'inscrire à l'ORP prioritairement via la plateforme d'accès aux services en ligne (www.jura.ch/inscription auprès d'un ORP) ou pour les personnes qui n'ont pas accès à internet, en se présentant au guichet de l'ORP situé à l'Avenue Cuenin 15 à Porrentruy.

Permis de construire

Une nouvelle application JURAC développée par le Canton, permettra de remplir une demande de permis de construire (petit et grand permis). Une phase pilote se déroule depuis le 4 janvier dernier dans les communes d'Alle, Delémont, Haute-Sorne, Le Bémont, Les Breuleux, Porrentruy et Val Terbi et l'utilisation de cette application devrait être généralisée à toutes les communes jurassiennes dès le 1^{er} juillet 2021.

Par conséquent, à partir de cette date, il ne sera plus possible de déposer au secrétariat communal une demande de permis de construire sous la forme actuelle. Toutes les demandes devront être établies via l'application JURAC et le requérant pourra ensuite suivre depuis chez lui la progression de sa demande.

Des informations complémentaires quant à l'utilisation de cette nouvelle application devraient suivre prochainement.

Croix-Rouge

La Croix-Rouge propose une solution de garde à domicile des enfants dans les cas suivants :

- si les parents doivent se rendre à leur lieu de travail et que l'option de garde habituelle pour leur enfant qui est tombé subitement malade est devenue inopérante
- si la mère ou le père a des ennuis de santé ou qu'ils traversent une période difficile.

Pour organiser une garde d'enfants, la permanence téléphonique peut être contactée au 032 465 84 09, du lundi au vendredi de 7h00 à 9h00 et de 18h30 à 19h30 et le vendredi de 07h00 à 08h00.

E-mail

Depuis quelques mois, l'adresse e-mail de la Commune a changé. La nouvelle adresse est désormais :

info@bonfol.ch.

Le Conseil communal remercie la population de bien vouloir à l'avenir, utiliser cette adresse lors de l'envoi de courriels.

Activités pour les aînés

Bien que les manifestations accueillant plus de trente personnes soient actuellement autorisées par la Confédération, moyennant certaines restrictions, le Conseil communal de Bonfol juge plus prudent de ne pas organiser le traditionnel après-midi récréatif des aînés le mercredi 7 juillet 2021, eu égard aux incertitudes et contraintes liées au COVID 19.

Dans cette même optique de vigilance, il réserve également sa position quant aux deux autres rendez-vous programmés en août et décembre 2021, dispositions qu'il ne manquera pas de communiquer en temps opportun dans un prochain Bulletin d'informations.

Les Autorités communales et la Commission des œuvres sociales regrettent de devoir prendre ces mesures. Elles espèrent vivement que l'amélioration de la situation sanitaire après les vacances estivales permette l'organisation de ces rencontres conviviales et appréciées de nos aînés.

Bonfol, le 12 mai 2021

Le Conseil communal

Personne de contact

Actuellement, la population est très mobile et il est fréquent de constater l'arrivée d'un habitant dans la Commune depuis un autre Canton ou de l'étranger. Ces personnes ont la plupart du temps, aucun lien au village et malheureusement personne ne les connaît. Il en va de même pour d'autres habitants parfois domiciliés depuis longtemps au village, mais qui sont seuls, car leurs enfants ont quitté la région.

Par ce fait, lors d'un décès ou d'une autre urgence, les Autorités communales ont déjà été confrontées à plusieurs reprises à un obstacle de taille, à savoir contacter rapidement une famille dont on ne sait rien. En effet, on ignore souvent s'il y a des enfants ou des proches et il faut procéder à des recherches au domicile d'un(e) défunt(e), pour retrouver sa famille, avec parfois ce sentiment de violer son intimité.

Suite à ce constat, le Conseil communal souhaite pouvoir disposer pour ses habitants, des coordonnées d'une personne (ou de plusieurs personnes) à contacter en cas d'urgence.

C'est pourquoi, le Conseil communal invite la population à communiquer au secrétariat communal au moyen du bulletin ci-dessous, les coordonnées d'un proche à avertir.

La transmission de ces renseignements pourrait s'avérer très utile si une urgence devait survenir et ces informations seront traitées de manière confidentielle.

Coupon-réponse

Nom : í í í í í í í í í í í í í í í í

Prénom : í í í í í í í í í í í í í í í í

Personne(s) à contacter en cas d'urgence :

Nom, prénom : í í í í í í í í í í í í í í í í

Adresse : í í í í í í í í í í í í í í í í

Domicile : í í í í í í í í í í í í í í í í

Téléphone : í í í í í í í í í í í í í í í í

Liens avec la personne (enfant, famille, connaissance, ami) : í í í í í í í í .

Nom, prénom : í í í í í í í í í í í í í í í í

Adresse : í í í í í í í í í í í í í í í í

Domicile : í í í í í í í í í í í í í í í í

Téléphone : í í í í í í í í í í í í í í í í

Liens avec la personne (enfant, famille, connaissance, ami) : í í í í í í í í .

Signature : í í í í í í í í í í í í í í í í .

Bulletin à retourner à :

Administration communale, Pl. Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol ou par e-mail : info@bonfol.ch